



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 12 janvier 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absent Monsieur Marco Morin, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-01-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30 (budget)
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 20 h
 - 3.3 Rapports des comités
 - 3.4 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.5 Comptes
 - 3.6 Autorisation de dépenses - Administration générale et autres
 - 3.7 Fonds conjoncturel de développement
 - 3.8 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire, sous-volet 5.1
 - 3.9 Adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités
 - 3.10 Congrès de la Fédération Histoire Québec (FHQ) - Demande de partenariat
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Rapport du directeur incendie et autorisation de dépenses
 - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.3 Rapport pour les travaux d'asphalte - Chemin Taché Ouest
 - 4.4 Paiement du tracteur avec équipements
 - 4.5 Vente d'un tracteur John Deere et du trackless
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande d'aide financière - Démarrage d'entreprises
 - 5.2 Emplois d'été Canada 2015 - Appui à la Corporation de Développement Touristique et Économique de Saint-Hubert
 - 5.3 Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata - Demande d'appui
 - 5.4 Demande d'appui contre la financiarisation des terres agricoles
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Politique et promotion pour (le coffre à bouger)



- 6.3 Demande emplois d'été Canada Été 2015 - Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- 6.4 Demande emplois d'été Canada Été 2015 - Service des loisirs de Saint-Hubert Inc.
- 6.5 Affiche publicitaire - Les Tapageurs de St-Hubert Inc.
- 6.6 Demande d'aide financière - Hockey Témiscouata
- 6.7 Association Hockey mineur des Basques - Demande d'aide financière
- 6.8 Tournoi des entreprises - Demande d'aide financière
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Souper-bénéfice - Coop de solidarité Santé Saint-Hubert
 - 7.3 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-01-002

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 30 (BUDGET)

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30 (budget) soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-003

3.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014 À 20 H

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.4. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

- 3.4.1 Reçu une copie du travail de session des étudiants en "Aménagement paysagers et récréatifs" effectué dans le cadre du projet de développement du marais du lac de la Grande-Fourche.



2015-01-004

3.5. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de décembre 2014, pour un total de 170 338,18 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2014 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	436.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	17 098.19 \$
c) Dépenses de loisirs :	3 486.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 151 677,05 \$ tels qu'inscrits au registre des achats du 31 décembre 2014, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 décembre 2014 au montant de 151 677,05 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-005

3.6. AUTORISATION DE DÉPENSES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AUTRES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 11000 452	Contrat informatique élus	200 \$	200 \$	200 \$
2	02 11000 527	Entr. Equip. et ameub. - Élus	140 \$	140 \$	140 \$
3	02 11000 610	Aliments, boissons - Élus	300 \$	300 \$	300 \$
4	02 11000 670	Fourniture de bureau - Élus	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
5	02 13000 321	Frais de poste	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$
6	02 13000 527	Entr. Equip. et ameubl. ent - Gestion	200 \$	200 \$	200 \$
7	02 13000 670	Four. de bureau - Gestion	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$
8	02 19000 321	Frais de poste - St-Hubert bref	2 340 \$	2 340 \$	2 340 \$
9	02 19000 322	Frêt et messagerie - St-Hubert en Bref	200 \$	200 \$	200 \$



10	02 19000 522	Entr. & rép. Édifice et terrain	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
11	02 19000 649	Pièces et acc. - Gestion	650 \$	650 \$	650 \$
12	02 19000 660	Art. de nettoyage - Gestion	700 \$	700 \$	700 \$
13	02 19000 670	Four. bureau - St-Hubert en Bref	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
14	02 22000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Incendie	75 \$	75 \$	75 \$
15	02 32000 527	Entr. équip. et ameubl. - Voirie	125 \$	125 \$	125 \$
16	02 33000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Neige	100 \$	100 \$	100 \$
17	02 41300 527	Entr. Equip. et ameubl. - Réseau	75 \$	75 \$	75 \$
18	02 41400 527	Entr. Equip. et ameubl. - Eaux usées	75 \$	75 \$	75 \$
19	02 45110 527	Entr. Equip. et ameubl. - Ordures	65 \$	65 \$	65 \$
20	02 45120 446	Élimination ordures / entente	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$
21	02 45220 446	Traitement récupération	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
22	02 61000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Urbanisme	150 \$	150 \$	150 \$
23	02 61000 670	Four. Bureau urbanisme	300 \$	300 \$	300 \$
24	02 62000 527	Entr. Equip. et ameubl. - Dévelop.	160 \$	160 \$	160 \$
25	02 62000 670	Four. Bureau - agent dev.	100 \$	100 \$	100 \$
26	02 70120 526	Entr. & rép. mach., outil, équip.	50 \$	50 \$	50 \$
27	02 70120 649	Pièces et acc. - Centre communautaire	100 \$	100 \$	100 \$
28	02 70120 661	Art. nettoyage - Cent. Comm.	400 \$	400 \$	400 \$
29	02 70130 527	Entr. Equip. et ameubl. - Loisirs	250 \$	250 \$	250 \$
30	02 70190 511	Location gymnase	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
31	02 70230 527	Entr. Equip. et ameubl. - Biblio	100 \$	100 \$	100 \$
32	23 02130 726	Étagères pour la voute et classeur	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$
33	23 02130 726	2 ordinateurs (réception et comptabilité)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-006

3.7. FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup approuve le projet présenté dans le but d'obtenir une aide financière pour la réfection de ses salles communautaires l'Horizon, Aux Quatre Vents et local des Fermières dans le cadre du Programme **Fonds conjoncturel de développement**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-01-007
Annulé par
résolution
2015-03-059

3.8. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - PROJETS D'INFRASTRUCTURE À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE, SOUS-VOLET 5.1

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup présente un projet dans le but d'obtenir une aide financière pour la réfection de ses salles communautaire l'Horizon, Aux Quatre Vents et local des Fermières dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-008

3.9. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU la facture d'un montant de 1 486,86 \$ reçue de la Fédération québécoise des municipalités pour notre adhésion pour l'année 2015;

ATTENDU les avantages reliés à l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer, pour l'année 2015, notre cotisation à la Fédération québécoise des municipalités, dont le montant incluant les taxes est de 1 486,86 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-009

3.10. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC (FHQ) - DEMANDE DE PARTENARIAT

Correspondance de madame Anne-Marie Dionne nous informant que la Société d'histoire et de généalogie de la MRC de Rivière-du-Loup et la ville de Rivière-du-Loup seront les hôtes du 50e congrès de la Fédération Histoire Québec qui se tiendra du 15 au 17 mai 2015, au Centre des congrès de l'Hôtel Universel.

Le succès et les retombées d'un tel événement reposent fondamentalement sur un réseau de partenariats proactifs. À cet égard, notre participation serait hautement significative puisque notre contribution aiderait la Fédération Histoire Québec ainsi que la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup à assurer leur pérennité, à accomplir leurs missions respectives ainsi qu'à contribuer à la préservation de la culture et du patrimoine au Québec et dans la communauté.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 110 \$ pour un espace dans la revue Histoire Québec et le Programme du 50^e congrès de la Fédération Histoire Québec qui se tiendra du 15 au 17 mai 2015 à Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2015-01-010

4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire (incendie) :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 22000 310	Déplacements pompiers	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
2	02 22000 414	Serv. Tech. & informatique	300 \$	300 \$	300 \$
3	02 22000 419	Entente prévention ville RDL	11 500 \$	11 500 \$	11 500 \$
4	02 22000 432	Entente avec municipalités	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
5	02 22000 459	Service 911 – Incendie	572 \$	572 \$	572 \$
6	02 22000 454	Formation et perfectionnement	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
7	02 22000 522	Entr. & rép. caserne	350 \$	350 \$	350 \$
8	02 22000 525	Entr. & rép. véhicules	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
9	02 22000 526	Ent. & rép. mach. outils et équipements	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
10	02 22000 528	Ent. & rép. des bornes fontaines	9 200 \$	9 200 \$	9 200 \$
11	02 22000 529	Inspections équipements incendie	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
12	02 22000 610	Aliments, boissons	500 \$	500 \$	500 \$
13	02 22000 631	Essence et huile	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
14	02 22000 643	Outils et accessoires	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
15	02 22000 650	Vêtements, chaussures et accessoires	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
16	02 22000 660	Articles de nettoyage	100 \$	100 \$	100 \$
17	02 22000 670	Fourniture de bureau	250 \$	250 \$	250 \$
18	23 03220 721	Bornes sèches ou sol. Alternatives	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
19	23 03220 721	Achat borne fontaine	3 700 \$	3 700 \$	3 700 \$
20	23 03220 724	Travaux pour citerne	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-01-011

4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 19000 522	Ent, et rép, édifice & terrain	1000 \$	1 000\$	1000 \$
2	02 19000 526	Ent, et rép, équip - autre	500 \$	500 \$	500 \$
3	02 22000 516	Loc. temps d'ondes incendie	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$
4	02 33000 322	Frêt et messagerie	75 \$	75 \$	75 \$
5	02 33000 515	Loc. Équip. Véhicules neige	500 \$	500 \$	500 \$
6	02 33000 516	Loc. temps d'ondes-neige	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
7	02 33000 522	Ent. Rép. Garage neige	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
8	02-33000-525	Ent. Rép.Véhicules neige	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
9	02 33000 526	Ent. Rép. Mach. Outil. Équip.	400 \$	400 \$	400 \$
10	02 32000 610	Aliments, Boisson. garage	250 \$	250 \$	250 \$
11	02 33000 631	Essence, graisse, huile, neige	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
12	02 33000 635	Abrasif, neige	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$
13	02 33000 639	Propane, neige	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
14	02 33000 643	Outils, neige	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
15	02 33000 649	Pièces, accessoires, neige	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
16	02 33000 650	Vêtement, chaussures, neige	175 \$	175 \$	175 \$
17	02 33000 661	Articles de nettoyage, neige	300 \$	300 \$	300 \$
18	02 33000 662	Nettoyage vêtements Garage neige	450 \$	450 \$	450 \$
19	02 33000 670	Fournitures de bureau, neige	300 \$	300 \$	300 \$
20	02 34000 521	Serv. scientifique, éclairage des rues	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
21	02 41200 322	Frêt et messagerie	300 \$	300 \$	300 \$
22	02 41200 411	Analyse de l'eau, purification eau	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
23	02 41200 516	Location temps ondes, pur, eau	320 \$	320 \$	320 \$
24	02 41200 521	Ent & rép, purification eau	250 \$	250 \$	250 \$
25	02 41200 526	Ent & rep-mach & équip-pur, eau	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
26	02 41200 635	Produits chimiques pur, eau	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
27	02 41300 521	Ent, et rep, réseaux eau	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$
28	02 41300 642	Art, tuyauterie res, eau	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
29	02 41400 411	Serv, scien, & génie-eaux usées	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
30	02 41500 521	Ent, et rép, réseaux égouts	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
31	02 70120 522	Ent, et rép, centre comm	800 \$	800 \$	800 \$
32	02 70120 649	Autres, centre comm	100 \$	100 \$	100 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-01-012

4.3. RAPPORT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE - CHEMIN TACHÉ OUEST

Reçu le rapport d'analyse du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup concernant les travaux d'asphalte sur le chemin Taché Ouest.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

1. De transmettre à l'entreprise **Construction Jean-Paul Landry**, une copie du rapport d'expertises sur les travaux d'asphalte effectués sur le chemin Taché Ouest en octobre 2014;
2. Une analyse de surface sera également demandée à l'entreprise **Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup** lorsque la température le permettra.
3. De payer un montant additionnel de 25 % de la facture à l'entreprise **Construction Jean-Paul Landry**.
4. D'attendre la conclusion des analyses à faire avant d'effectuer d'autres paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-013

4.4. PAIEMENT DU TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. De payer un montant de 43 345,58 \$ à l'entreprise **Garage N. Thiboutot Inc.** pour l'achat du tracteur Kubota modèle B3350 HSTC et des équipements, soit une souffleuse à neige Kubota B2782B, un balai rotatif Kubota et une gratte Farm King série 30, 60 pouces, le tout pour 43 345,58 \$ incluant les taxes.
2. Les crédits nécessaires pour cet achat seront pris à même le surplus accumulé non autrement approprié.
3. Que le montant de 40 200 \$ prévu au budget 2015 pour l'achat du tracteur avec équipements soit annulé. Le montant de 40 200 \$ qui devait être approprié pour 2015 est annulé et reporté au surplus accumulé non autrement approprié, et ce, puisque la dépense a été réalisée en 2014.
4. Cette résolution modifie également la résolution 2014-12-352.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-014

4.5. VENTE D'UN TRACTEUR JOHN DEERE ET DU TRACKLESS

Reçu une offre de l'entreprise **Garage N. Thiboutot Inc.** pour l'achat de notre tracteur John Deere 2020 et de notre Trackless 1989 pour un coût total de 5 000 \$.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accepter de vendre à l'entreprise **Garage N. Thiboutot Inc.** notre tracteur John Deere au coût de 2 000 \$ plus taxes ainsi que notre Trackless 1989 au coût de 3 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2015-01-015

5.1. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉMARRAGE D'ENTREPRISES**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe la Corporation de Développement Touristique et Économique de Saint-Hubert que nous acceptons de leur verser une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Programme de démarrage d'entreprises. Cette aide sera versée vers le mois d'avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-016

5.2. **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015 - APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE SAINT-HUBERT**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la demande de la Corporation de Développement Touristique et Économique de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme « Demande d'emploi d'été Canada 2015 » et ce, afin de permettre l'engagement d'un(e) étudiant(e) à titre de préposé au développement touristique. La personne embauchée aura comme fonction, le support aux activités touristiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-017

5.3. **SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP / TÉMISCOUATA - DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU que le pacte fiscal signé le 5 novembre 2014 par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de l'Estuaire, mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5 358 km;

ATTENDU que le Gouvernement abolit le Programme d'entretien de la Route Verte, qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

ATTENDU que cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

ATTENDU que les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement de quoteparts;

ATTENDU que l'emprise du parc linéaire appartient toujours au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne détient aucun titre de propriété de la piste cyclable;

ATTENDU qu'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

ATTENDU les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;



ATTENDU que cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et l'exercice physique;

ATTENDU qu'en 2010-2011, la piste cyclable du Petit-Témis section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2.4 M\$;

ATTENDU que la section sud du Petit-Témis doit également subir une importante remise à niveau;

ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne peut entretenir son réseau cyclable sans ce programme d'entretien;

ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;

ATTENDU que le gouvernement doit absolument revoir sa position;

ATTENDU que le budget annoncé de 50 M\$ pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien des pistes déjà existantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata dans ses démarches pour que le gouvernement revoie ses attributions d'argents pour l'entretien des pistes cyclables et de maintienne le programme d'entretien Route Verte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-018

5.4. DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que, dans la MRC de Rivière-du-Loup, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;



CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;
- Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2015-01-019

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions et nous fait part des activités et tâches à réaliser pour le mois à venir.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 70130 414	Serv. techniques informatiques (réparation, mise jour)	200 \$	200 \$	200 \$
2	02 70130 459	Permis et licences	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
4	02 70130 522	Ent. du centre des loisirs et aréna	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
5	02 70130 601	Activité semaine de relâche	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
6	02 70130 607	Table d'harmonisation des aînés	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$
7	02 70130 609	Soirée Tirage	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
8	02 70130 610	Fourniture en aliments et breuvage pour les bénévoles	150 \$	150 \$	150 \$
9	02 70130 611	Fourniture de restaurant	8 295 \$	10 000 \$	10 000 \$
10	02 70130 612	Achat bière et fort	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
11	02 70130 613	Fourniture machines distributrices	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$



12	02 70130 639	Propane, chauffe-eau (garage et centre loisirs, bombonne zamboni, restaurant)	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
13	02 70130 643	Achat de petits outils (inventaire à fournir)	200 \$	200 \$	200 \$
14	02 70130 649	Pièces et accessoires	300 \$	1 500 \$	1 500 \$
15	02 70130 661	Produits et articles de nettoyage	750 \$	750 \$	750 \$
16	02 70130 670	Fourniture de bureau (au besoin)	400 \$	400 \$	400 \$
17	02 70130 675	Fourniture médicale (trousse premiers soins)	50 \$	50 \$	50 \$
18	02 70130 699	Articles de sports et loisirs	500 \$	1 300 \$	1 300 \$
19	02 70131 609	Tournoi hockey entreprises	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
20	02 70132 602	Tournoi hockey junior	400 \$	400 \$	400 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-020

6.2. POLITIQUE ET PROMOTION POUR "LE COFFRE À BOUGER"

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adopte la politique "Coffre à bouger" présentée par le technicien d'intervention en loisirs, tel que décrite ci-après :

Buts du projet

Favoriser la pratique spontanée d'activités récréatives (Intérieures/extérieures) entre les enfants ou entre enfants et les parents dans les espaces verts, les parcs et les centres communautaires ou de loisirs municipaux, bref tout milieu/événements rassembleur pour les Familles.

Optimiser l'accès à des équipements récréatifs en tout temps, aux enfants, aux familles et aux personnes âgées.

Bonifier les activités proposées en camps de jour estivaux et lors des événements municipaux.

Clientèle visée

Toutes les personnes désirant faire du sport, des activités en famille, entre amis que ce soit des enfants, des adolescents, des adultes ou des personnes âgées.

Liste du matériel

La liste du matériel sera affichée pour le prêt et sera disponible auprès du technicien en loisirs de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Le matériel sera disponible sur réservation par téléphone ou en personne directement à son bureau. Le matériel devrait être en mesure de pouvoir être utilisé en tout temps de l'année.

Disposition du matériel

Le "coffre à bouger" sera entreposé au centre des loisirs près du bureau du technicien en loisirs au 4, rue du Collège. Le coffre sera verrouillé et le matériel devra passer par réservation et une feuille pour les sorties devra être signée par son utilisateur. Il y a certains équipements qui ne pourront pas être utilisés en raison de leur utilité, ils seront identifiés avant l'emprunt.



Équipements brisés, perdus ou volés

La municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup se réserve le droit de réclamer des frais à un emprunteur suite à un bris, une perte ou un vol, si elle est en mesure de croire qu'il y a eu négligence de toute forme. La liste du matériel lors de l'emprunt aura un prix en cas de bris, de perte ou de vol. Son utilisateur sera informé des conséquences pouvant être encourues suite à un de ces événements.

Emplacement du "coffre à bouger"

Le " coffre à bouger" sera disposé au centre des loisirs au 4, rue du Collège. Le centre des loisirs étant accessible à l'année selon les dispositions de l'horaire du technicien en loisirs. Le matériel sera verrouillé dans un coffre acheté à cet effet.

Le " coffre à bouger" sera ainsi à proximité des installations sportives telles que : écoles, parc-école, terrain de tennis, terrain de volleyball de plage, terrain de baseball, terrain de soccer et de l'aréna. Beaucoup d'espaces verts sont centralisés près de ce bâtiment municipal.

Type de clientèle

Le type de clientèle qui fréquente les divers plateaux sportifs est très varié. Nous sommes en mesure d'attirer des hommes et des femmes, des garçons et des filles de tous les âges. Les plateaux sont fréquentés par une grande partie des citoyens de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autant dans les ligues de jeunes, adultes, camp de jour, etc.

Personnes ressources

Les personnes ressources pour le dossier du "coffre à bouger" pour la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup sont le technicien en loisirs, monsieur Jonathan Jalbert, la directrice générale, madame Sylvie Samson et le comité des loisirs formé par 12 personnes. L' élu municipal qui s'occupe du dossier des loisirs est monsieur Marco Morin. Le conseil municipal croit en ce projet depuis ses débuts.

Promotion du "coffre à bouger"

La publicité se fera à travers le journal Le Saint-Hubert en bref dès que le matériel sera en place. En plus, nous utiliserons les médias sociaux pour promouvoir le projet. Les médias sociaux rejoignent la plupart de la population en ce qui concerne les loisirs de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Nous aurons aussi des affiches dans les commerces locaux ainsi que dans les édifices de la municipalité. Enfin, l'école pourra utiliser le matériel au niveau de son service de garde.

Remplacement des équipements

Le remplacement des équipements se fera directement avec la municipalité qui prendra l'argent dans un des postes budgétaires qui concerne les loisirs afin de remplacer le matériel lorsqu'il sera désuet. En cas de perte, de vol ou de bris par un utilisateur, le matériel pourrait être facturé à l'utilisateur si la municipalité est en mesure de prouver que le matériel a été utilisé de manière abusive.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-021

6.3. DEMANDE EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA ÉTÉ 2015 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de présenter un projet dans le cadre du Programme "Demande Emplois d'été Canada - 2015" et ce, afin de permettre l'engagement d'un surveillant de plage. Madame Sylvie Samson, directrice générale, est mandatée pour signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-01-022

6.4. DEMANDE EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA ÉTÉ 2015 - SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-HUBERT INC.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appui la demande du Service des Loisirs de Saint-Hubert Inc. pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme "Demande Emplois d'été Canada 2015" et ce, afin de permettre l'engagement de deux (2) animateurs de terrain de jeux, soit un (1) animateur pour le volet sportif et un (1) animateur pour le volet artistique.

Le salaire octroyé pour les emplois d'été reliés aux loisirs excluant le sauveteur est le salaire minimum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-01-023

6.5. AFFICHE PUBLICITAIRE - LES TAPAGEURS DE ST-HUBERT INC.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De payer un montant de 25 \$ aux *Tapageurs de St-Hubert Inc.* pour une affiche publicitaire au relais de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - HOCKEY TÉMISCOUATA

Correspondance de l'Association du hockey mineur du Témiscouata nous demandant une aide financière de 100 \$, représentant 50 \$ par joueur provenant de notre municipalité.

Ce sujet est reporté.

2015-01-024

6.7. ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DES BASQUES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'Association du hockey mineur des Basques nous demande la gratuité pour le tournoi Junior A et B qui aura lieu sur les glaces de St-Hubert et St-Cyprien. Normalement, le cout horaire pour le tournoi Junior est de 40 \$ l'heure.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'informer l'Association Hockey mineur des Basques que le cout horaire facturé par la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup sera de 30 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-01-025

6.8. TOURNOI DES ENTREPRISES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous demandant une commandite pour l'équipe qui représentera la municipalité lors du tournoi des entreprises de hockey qui aura lieu les 17 et 18 janvier 2015. Le cout de l'inscription est de 280 \$ par équipe.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de commanditer un montant de 280 \$ pour l'équipe qui représentera la municipalité lors du tournoi des entreprises qui se tiendra les 17 et 18 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2015-01-026

7.1. NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup est membre de l'entente intermunicipale en matière d'inspection qui est présentement en vigueur;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup est mandataire de l'entente intermunicipale en matière d'inspection intervenue entre les parties;

ATTENDU que le conseil d'une municipalité peut désigner dans ses règlements, un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats, tel que le stipule le paragraphe 7 de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des avis d'infraction, tel que le stipule l'article 147 du Code de procédure pénale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE ce conseil nomme aux postes d'inspecteurs en bâtiment et en environnement pour les tâches stipulées dans l'entente intermunicipale en matière d'inspection, les personnes que la mandataire a désignées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2. SOUPER-BÉNÉFICE - COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-HUBERT

La Coop de solidarité Santé Saint-Hubert nous invite à participer à la première édition de son Souper-bénéfice noir & rouge de la St-Valentin.

Il s'agit d'un souper quatre services suivi d'une soirée avec animation, musique et conférence de la docteure Marianne Harvey, médecin de famille de la Coop.

Le cout est de 50 \$ par personne et il est requis de porter des vêtements noirs et rouges.



7.3. RENCONTRES

- Rencontre avec le directeur du Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup :
-
- 4 février 2015 à 19 h 30, avec la CDTE
-
- 9 février 2015 à 15 h avec le député Jean D'Amours

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-01-027


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale